

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 3 avril 2023 à 17 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Sont absents Messieurs les conseillers Stéphane Leduc et Normand Amesse, lesquels ont motivé leur absence.

Sont également présents M. Ian Blanchet, directeur général adjoint, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2023-04-205    AUTORISATIONS RELATIVES AU DOSSIER DU CAMP BOSCO**

ATTENDU QUE la Ville et l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. sont liés par un protocole d'entente;

ATTENDU QUE ce protocole comporte une clause à l'effet que l'organisme doit d'abord offrir les lots constituant le camp Bosco à la Ville en cas de vente;

ATTENDU QUE la Fondation des Ressources Alternatives du Sud-Ouest (FRAS) souhaite faire l'acquisition des lots et y maintenir la vocation du camp Bosco;

CONSIDÉRANT l'importance du soutien financier et professionnel apporté par la Ville au projet du camp Bosco au fil des années;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de s'assurer que le camp Bosco maintienne, ad vitam aeternam, sa vocation exclusivement communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir d'un nouveau protocole d'entente entre la Ville et la FRAS afin de régir les modalités relatives aux activités que la Ville souhaiterait offrir sur le site, notamment l'organisation d'un camp de jour municipal, et de clarifier l'apport respectif des deux parties, tant en termes financiers qu'en termes de services, pour les installations communes (voie d'accès, clôtures, etc);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à la majorité

DE RENONCER à la clause 5.10 du protocole d'entente liant le Camp de vacances familiales Valleyfield inc. à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tel que signé par cette dernière le 1<sup>er</sup> février 2023, conditionnellement à :

- l'octroi d'un droit de préemption en faveur de la Ville pour une période de 5 ans suivant la signature de l'acte de vente à intervenir entre Camp de vacances familiales Valleyfield inc. et la FRAS, et;
- l'incorporation de clauses restrictives dans l'acte de vente et/ou cession susmentionné afin de protéger la vocation communautaire du camp Bosco;

DE DEMANDER à la FRAS qu'une rencontre se tienne entre les représentants de la FRAS et les membres du conseil municipal, d'ici le 31 mai 2023, afin de présenter aux élus les projets et plans relatifs à l'acquisition du site du camp Bosco;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la ville, tout document relatif à la renonciation, tout acte de vente et tout protocole d'entente à intervenir avec la FRAS, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

## 2023-04-206 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Sophie Sirois-Perras,  
et résolu à la majorité

DE lever la séance extraordinaire du 3 avril 2023.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière